



Les groupements d'employeurs

Les groupements d'employeurs (GE) ont été créés pour favoriser le développement de l'emploi sur un territoire. Le salarié d'un groupement a un seul contrat de travail avec un seul employeur : le GE. Les contrats signés sont, dans leur majorité, des Contrats à Durée Indéterminée (CDI). En effet, l'objectif du groupement d'employeurs est de satisfaire les besoins en main d'œuvre d'entreprises qui ne pourraient pas employer seule un salarié à temps plein.

Les Groupements d'employeurs

Economie sociale

GEDES

7 rue d'Espagne
BP 20313
35203 Rennes cedex
02 99 51 44 39
info@gedes35.fr
www.gedes35.fr

Sport

GE Sport Bretagne

4 avenue du Bois Labbé
35043 Rennes
02 23 48 24 92
secretariat35@profession-sport-loisirs.fr
www.gesportbretagne.fr

Multisectoriel

Hélyys

Espace clubs
2 avenue de la Préfecture
35042 Rennes cédex
02 99 33 63 33
contact@helyys.org
www.helyys.org

Cafés Hôtels Restaurants

RESO 35

4 rue du Bordage - Bâtiment D
35510 Cession-Sevigné
02 99 50 57 02
reso35.assist@resemploi.fr
www.resoemploi.fr